

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juin 2024**

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjoints au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SOUCHE Antony

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien - COLLOCA Cindy

Conseillers municipaux : GUEIBE-BLANGERO Nathalie- BOUR Lydie - MEILHAC Laurent - SAVELLI Eric
BOYER Marc - AYMARD Jean-Pierre - MEYNIER Laurent - LABELLE Séverine

Procurations : CHAMBOVET Cyrielle à Véronique CANESTRARI - PONCON Lydie à LABELLE Séverine
SAVELLI Eric à BESNIER Didier

Absents : GROUILLER Elodie - SAPLANA Javier

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 18 avril 2024
2. Demande de subvention pour la création d'un local rangement au boulodrome et de toilettes publiques
3. Réforme des anciens jeux de l'aire de jeux
4. Marché de restauration scolaire
5. Convention 30 millions d'amis
6. Modification de la grille tarifaire des accueils de loisirs sans hébergement de l'entente intercommunale (ASLH)
7. Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de l'entente intercommunale (ASLH)
8. Révision des tarifs applicables aux mini-camps proposés par l'ASLH
9. Modification du prix du ticket de cantine et périscolaire
10. Convention d'attribution de subvention d'investissement (bonus transition salle des associations)
11. Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19h01.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 avril 2024

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions. En l'absence de remarque, M. le Maire met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

2) Demande de subvention pour la création d'un local rangement au boulodrome et de toilettes publiques

M. le Maire rappelle que les permis de construire pour la construction d'un local rangement sur le boulodrome et pour les toilettes publiques ont été déposés et sont en cours d'instruction par ADS. Les travaux devraient pouvoir commencer après l'été.

Le permis local ne devrait pas poser de problème majeur et devrait être accordé à la fin du mois de juin mais c'est un peu plus compliqué pour les toilettes publiques.

Il précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention notamment auprès du Département de la Drôme.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser le Maire à solliciter les subventions auprès du Département de la Drôme et de la Région

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

3) Réforme des anciens jeux de l'aire de jeux

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les jeux de l'aire de jeux ont été retirés en raison des travaux de rénovation de l'aire il convient donc maintenant de les réformer afin de les sortir du patrimoine de la commune et éventuellement de les céder.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise à la réforme et la cession des jeux suivants

Nombre	Dénomination
1	Toboggan
1	Jeu à ressort 4 places
1	Jeu à ressort 2 places
2	Jeu à ressort 1 place

M. le Maire précise qu'il y a eu des demandes pour récupérer les jeux mais il veut en vérifier l'état et il sera hors de question de les donner s'ils ne sont pas en bon état pour des raisons de sécurité.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

4) Marché de restauration scolaire

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de l'appel d'offres lancé en février pour renouveler le marché de restauration scolaire, la candidature de l'entreprise API est arrivée en tête avec 96 points sur 100 et a donc été retenue. Elle rappelle également que la procédure pour ce marché a été mutualisée avec les communes de Bouchet, La Baume de Transit, Montségur sur Lauzon, Suze la Rousse et Tulette ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider d'attribuer le marché de restauration scolaire à la société API pour un montant de 249 920€ HT, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 et le seront pour les exercices futurs.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

5) Convention 30 millions d'amis

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une campagne de stérilisation a été lancée en début d'année sur le quartier du Pater qui a abouti au trappage, stérilisation et puçage de 15 chats errants qui ont été relâchés sur les lieux.

Il demande aux élus de faire passer le message aux gens de ne pas nourrir les chats errants.

Il est proposé de faire une nouvelle campagne de stérilisation de 20 chats dans le village à la suite de plusieurs signalements. La fondation 30 millions d'amis prend en charge la moitié des frais de stérilisation et d'identification.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec 30 millions d'amis
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

6) Modification de la grille tarifaire des accueils de loisirs sans hébergement de l'entente intercommunale (ALSH)

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, qu'il convient de modifier la grille tarifaire des ALSH de manière à prendre en compte l'évolution des seuils de la CAF ;

M. le Maire rappelle que l'ALSH est une mutualisation entre plusieurs communes sur 2 centres St Paul Trois Châteaux et Tulette.

Il est proposé la grille tarifaire suivante : Les montants des quotients évoluent pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches, ils passent respectivement de 565 à **885** et de **886** à 1100. Les tarifs ne sont pas modifiés.

ALSH LE RUBIS' CUBE ET LOISIRS AU VENT: TARIFS EN VIGUEUR pour les enfants des communes de Bouchet, La Baume de Transit, Clansayes, Rochebude, Saint Paul Trois Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette				
Quotient familial		Demi-journée sans repas (uniquement le mercredi)	Demi-journée (matin) avec repas (uniquement le mercredi)	Tarif journée
0 à 564	1 ^{er} enfant	5,50 €	7,50 €	12,00 €
	2 ^{ème} enfant	5,50 €	7,50 €	12,00 €
	3 ^{ème} enfant	2,75 €	3,75 €	6,70 €
565 à 885	1 ^{er} enfant	6,00 €	8,00 €	13,00 €
	2 ^{ème} enfant	6,00 €	8,00 €	13,00 €
	3 ^{ème} enfant	3,00 €	4,00 €	6,70 €
886 à 1100	1 ^{er} enfant	6,00 €	9,00 €	11,00 €
	2 ^{ème} enfant	6,00 €	9,00 €	11,00 €
	3 ^{ème} enfant	3,00 €	4,50 €	6,70 €
1101 à 1500	1 ^{er} enfant	6,50 €	9,50 €	12,00 €
	2 ^{ème} enfant	6,50 €	9,50 €	12,00 €
	3 ^{ème} enfant	3,25 €	4,75 €	6,00 €
1501 et plus	1 ^{er} enfant	6,50 €	9,50 €	12,00 €
	2 ^{ème} enfant	6,50 €	9,50 €	12,00 €
	3 ^{ème} enfant	3,25 €	4,75 €	6,00 €
Retard d'inscription		8,25 €	11,25 €	18,00 €
Une pénalité de 26€ sera appliquée au bout de 3 retards au cours d'une année (enfants récupérés en dehors des horaires d'accueil).				

ALSH LE RUBIS' CUBE ET LOISIRS AU VENT: TARIFS EN VIGUEUR pour les enfants des communes extérieures à l'entente intercommunale				
Quotient familial		Demi-journée sans repas (uniquement le mercredi)	Demi-journée (matin) avec repas (uniquement le mercredi)	Tarif journée
0 à 564	1 ^{er} enfant	19,00 €	22,00 €	38,00 €
	2 ^{ème} enfant	19,00 €	22,00 €	38,00 €
	3 ^{ème} enfant	9,50 €	11,00 €	19,00 €
565 à 885	1 ^{er} enfant	19,50 €	23,00 €	39,00 €
	2 ^{ème} enfant	19,50 €	23,00 €	39,00 €
	3 ^{ème} enfant	10,00 €	11,50 €	20,00 €
885 à 1100	1 ^{er} enfant	19,50 €	24,00 €	36,00 €
	2 ^{ème} enfant	19,50 €	24,00 €	36,00 €
	3 ^{ème} enfant	10,00 €	10,50 €	18,00 €
1101 à 1500	1 ^{er} enfant	20,00 €	25,00 €	38,00 €
	2 ^{ème} enfant	20,00 €	25,00 €	38,00 €
	3 ^{ème} enfant	10,00 €	12,50 €	19,00 €
1501 et plus	1 ^{er} enfant	20,00 €	25,00 €	40,00 €
	2 ^{ème} enfant	20,00 €	25,00 €	40,00 €
	3 ^{ème} enfant	10,00 €	12,50 €	20,00 €
Retard d'inscription		Non admis	Non admis	Non admis
Une pénalité de 26€ sera appliquée au bout de 3 retards au cours d'une année (enfants récupérés en dehors des horaires d'accueil).				

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification proposée de la grille tarifaire des ALSH Loisirs au vent et Rubis' Cube
- D'autoriser l'application de cette nouvelle grille au 1^{er} juillet 2024
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

7) Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement de l'entente intercommunale (ALSH)

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, indique qu'il convient de modifier le règlement intérieur des ALSH afin de l'adapter à l'évolution du fonctionnement des accueils de loisirs,

Il est proposé de faire évoluer le règlement intérieur des ALSH en introduisant notamment les modifications suivantes :

- Le document est restructuré et les annexes sont retirées
- Les conditions d'inscription préalable et d'admission sont précisées
- Les modifications/ajouts suivants sont apportés :
 - o Retrait des permanences physiques qui ne sont plus proposées
 - o Modification des documents obligatoires pour l'inscription
 - o Révision des modalités d'annulation le mercredi
 - o Ajout des mini-camps

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification du règlement intérieur de l'ALSH de l'entente intercommunale.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

8) Révision des tarifs applicables aux mini-camps proposés par l'ASLH

M. Laurent MEYNIER, Conseiller Municipal arrive à 19h17.

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, informe les membres du Conseil Municipal que les montants des mini-camps doivent évoluer car les forfaits prévus sont trop faibles par rapport à une simple inscription au centre, une fois les aides CAF déduites. Elle précise également qu'un mini camp supplémentaire sera organisé cette année sur le thème du sport. Les tarifs proposés pour les mini-camps sont les suivants :

Quotient familial		Forfait Camp
QF minimum	QF maximum	
0	450	77.60 €
451	675	78.20 €
676	785	69.60 €
786	885	79.60 €
886	1100	70.00 €
1101	1500	85.00 €
A partir de 1 501		90.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les nouveaux tarifs proposés pour les mini-camps dans la présente délibération
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

9) Modification du prix du ticket de cantine et périscolaire

Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, explique aux membres du Conseil Municipal que pour éviter une hausse trop importante d'un coup du prix du ticket de cantine il avait été convenu d'augmenter un petit peu chaque année. Il a été décidé d'indexer l'augmentation sur le coût de la vie ce qui représente pour l'année 2024-2025 une augmentation de 10 centimes. Pour le périscolaire il est proposé une augmentation de 0,05€ en raison du surcoût lié au personnel notamment à cause de la mise en œuvre des mesures liées au plan Vigipirate.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de fixer le prix du service cantine à 4,30€ par repas enfant et 4,70 €, par repas enseignant, à compter du 1^{er} septembre 2024
- De décider de fixer le prix du service périscolaire à 2,45€ par enfant à compter du 1^{er} septembre 2024

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité

Contre : 3 (CHAMBOVET Cyrielle, PONCON Lydie, BOUR Lydie)

Pour : 14

10) Convention d'attribution de subvention d'investissement (bonus transition salle des associations)

Mme HOUDART Amélie, Directrice Générale des Services, informe que la commune bénéficie du bonus transition sur la subvention relative à la construction de la salle associative et qu'il convient de signer une convention avec le Département de la Drôme pour avoir le versement de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention d'attribution de subvention d'investissement
- D'autoriser M. Le Maire à la signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

11) Questions diverses

- M. le Maire indique avoir reçu les DIA 2024-8 à 2024-13 pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- M. le Maire rappelle des festivités à venir à savoir : la kermesse des petites canailles le 28 juin, les fêtes d'été du 12 au 15 juillet et notamment le banquet intercommunal le 13 juillet au soir. Il y aura également le marché nocturne le 20 juillet et le 25 août la commémoration de la libération de Rochegude avec le dévoilage de la plaque.
- M. le Maire rappelle que le respect des règles du code de la route concerne également les élus et leurs proches.

Séance levée à 19h35

Le Maire, Président de séance,
Didier BESNIER



Le Secrétaire de séance,
Antony SOUCHE

